

**Nais / Formulaire 4 VD 2021 Visite intermédiaire du 12.11.2021**  
(jj.mm.aaaa)

**Placette NaiS** (menu déroulant réparti sur 2 colonnes, par ordre alphabétique des communes)      Rossinière / Mont-Dessous VD18

**1. Mesures sylvicoles prises depuis le dernier relevé<sup>1</sup>:**

Soins culturaux	0 ha
Bois exploités et débardés	0 m3
Bois exploités et laissés sur place	0 m3
Exploitation <input type="checkbox"/> planifiée (521.1)	<input type="checkbox"/> de chablis (522.1)
Autre (préciser)	

**2. Autres mesures prises depuis le dernier relevé**

*(Mesures pouvant avoir une influence sur l'évolution prévue dans le formulaire NaiS 2 initial, par exemple mesures cynégétiques)*  
Aucunes

**3. Evénements naturels survenus depuis le dernier relevé**

*(Evénements significatifs ayant une influence sur l'évolution prévue dans le formulaire NaiS 2 initial, par exemple tempêtes, neige lourde, gel, sécheresse, problèmes phytosanitaires, incendie, etc.)*  
Sécheresse et bostryche typographe

**4. Observations**

*(Apparition d'éléments non prévus dans l'évolution à 10 ou 50 ans du formulaire NaiS 2 initial ou non documentée dans l'analyse des effets 2015, par exemple apparition de végétation concurrente, abondance ou pas du semis attendu, dégâts suite à l'exploitation, dégâts du gibier, etc.)*  
Les trouées de rajeunissement se développe bien, forte pression du gibier sur le recrû

**5. Mesures à prendre**

*(Mesures urgentes à prendre pour corriger/améliorer la situation actuelle et l'évolution prévue, par rapport à ce qui était mentionné dans le formulaire Nais 2 ou dans l'analyse des effets 2015. Une nouvelle analyse des effets est prévue en 2022-23).*

**6. Plan et Photos**

*(Le plan de situation du Formulaire NaiS 1 peut servir de base à un nouveau plan pour localiser les événements / observations / mesures à prendre mentionnées ci-dessus. Il est recommandé de faire des photos des éléments importants. Ces documents (plan et photos) sont disponibles chez le garde forestier et ne doivent pas être joints à ce formulaire).*

**7. Rafraîchissement des limites**

Le garde forestier procède au rafraîchissement des limites de la parcelle-témoin lors de la visite intermédiaire.

<sup>1</sup> Pour la plupart des placettes, le dernier relevé correspond à l'analyse des effets 2015, mais pour certaines plus récentes à l'installation de la placette ou à la visite intermédiaire de 2017

Lieu et date  
Rossinière, le 12.11.2020

Signature du garde forestier